



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

À Rennes, le 15 septembre 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

APPEL À CANDIDATURES

Rejoindre le conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) de Bretagne – mandat 2026-2031

Instance régionale consultative, le CSRPN réunit des experts scientifiques et techniques qui apportent leur éclairage indépendant sur toutes les questions relatives à la biodiversité, à la géodiversité et à la gestion des espaces naturels en Bretagne. Le mandat actuel du CSRPN arrivera à échéance le 15 avril 2026. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 31 octobre 2025.

Ce comité consultatif indépendant joue un rôle majeur dans l'accompagnement des politiques publiques régionales en matière d'environnement.

Ses missions incluent notamment :

- l'examen des demandes de dérogation concernant les espèces protégées,
- l'évaluation des projets relatifs aux aires protégées et aux réserves naturelles,
- l'appui scientifique sur la gestion de la faune, de la flore et des habitats,
- la participation à l'élaboration des grandes orientations régionales en matière de biodiversité et de géodiversité.

Chaque année, le conseil rend de nombreux avis qui contribuent à concilier préservation du patrimoine naturel et aménagement du territoire.

Afin de renforcer sa composition, le CSRPN Bretagne recherche jusqu'à 50 experts reconnus dans les domaines scientifiques, techniques et académiques, couvrant un large champ disciplinaire :

- écologie terrestre, aquatique, littorale et marine,
- botanique, entomologie, ornithologie, herpétologie, ichtyologie, géologie, hydrologie,
- gestion et restauration des espaces naturels, continuités écologiques,
- interactions entre activités humaines et biodiversité,
- sciences humaines et sociales appliquées à l'environnement (droit, économie, sociologie, géographie, philosophie, etc.).

Une attention particulière sera portée aux compétences relatives aux **espèces protégées** (avifaune marine et terrestre, flore, insectes, amphibiens, reptiles...), qui représentent aujourd'hui une part importante des dossiers examinés.

Les membres du CSRPN s'engagent à participer régulièrement aux séances plénières (3 par an minimum) et à contribuer aux commissions thématiques afin de produire des avis et rapports d'expertise pour un minimum de deux par an.

À travers ce renouvellement, le préfet de Bretagne souhaite mobiliser les compétences scientifiques et techniques de la région, au service de la connaissance et de la protection de son patrimoine naturel exceptionnel.

Le CSRPN est un acteur central de la préservation de la biodiversité bretonne et constitue un lieu de dialogue indispensable entre science et action publique.

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 31 octobre 2025.

Chaque dossier devra comporter :

1. le formulaire de candidature (à télécharger sur le site de la DREAL¹ Bretagne),
2. une lettre de motivation (2 pages au maximum),
3. un CV détaillé, incluant les publications principales et la déclaration de liens d'intérêts des cinq dernières années.

Les dossiers complets sont à transmettre par courriel à :

secretariat-csrpn-bretagne.bgp.spn.dreal-bretagne@developpement-durable.gouv.fr

Objet : *Candidature au CSRPN de Bretagne*

Formulaire de candidature et avis complet à télécharger sur : <https://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/avis-d-appel-a-candidatures-au-conseil-a4183.html>

Consultez les avis du CSRPN sur : <https://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/avis-du-csrpn-a2521.html>

Service du cabinet
Pôle communication interministérielle

Tél : 02 21 86 20 71
Mél : pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr

Astreinte communication interministérielle
En semaine à partir de 18h et le week-end

Tél : 06 79 78 73 41
Mél : pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr